



## Délégation Académique à la Formation Professionnelle et Continue

DAFPIC/15-656-4 du 12/01/2015

### RECRUTEMENT DE CONSEILLERS EN FORMATION CONTINUE ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Référence : Décret n° 90-426 du 22 mai 1990 (JO du 26 mai 1990) - Note de Service n° 90-129 du 14 juin 1990 (BOEN n° 25 du 21 juin 1990)

Destinataires : Pour attribution : Messieurs les Présidents d'université - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement du second degré - Monsieur le Directeur de l'ESPE - Monsieur le Délégué académique à la formation et à l'innovation pédagogique (DAFIP) - Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education nationale (DASEN)

Pour information : Monsieur le Doyen des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA- IPR) - Madame le Doyen des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) - Monsieur le Délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue(DAFPIC)

Dossier suivi par : Frédérique SARDOU, conseillère en formation Continue  
Tél : 04 42 93 88 70 - Fax : 04 42 93 88 67 – E-mail : ce.dafpic@ac-aix-marseille.fr

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la procédure de recrutement de conseillers en formation continue (CFC), de l'académie d'Aix-Marseille, pour l'année scolaire 2015-2016, va être lancée.

Je vous saurai gré de bien vouloir porter cette information à la connaissance des personnels placés sous votre autorité.

Les personnels intéressés sont invités à télécharger le dossier de candidature depuis le site suivant :

**[www.gretanet.com](http://www.gretanet.com) (onglet « recrutement »)**

Les documents disponibles sont :

- la notice (informations sur les fonctions de CFC et sur les modalités de recrutement)
- la fiche de candidature
- l'affiche pour l'information des personnels
- le référentiel générique des fonctions du conseiller en formation continue.

Les dossiers de candidature sont à retourner à :

Délégation académique à la formation professionnelle initiale et continue  
Rectorat - DAFPIC - Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence Cedex 1.

**Clôture de la réception des dossiers de candidature : le 30 mars 2015 au rectorat (DAFPIC).**

*Signataire : Pour le recteur et par délégation, Didier LACROIX, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille.*